

Les honoraires d'audit connaissent des sorts différents

09/07/2015



Les commissaires aux comptes mettent souvent en exergue la pression tarifaire qu'ils subissent. Pourtant, des études montrent que l'activité de contrôle légal des comptes continue de croître sur certains segments de marché.

"Ces données traduisent, si besoin était, l'énorme pression qui s'est exercée ces dernières années sur les honoraires des Cac. En effet, 17% des entreprises de taille intermédiaire paient moins de 50000 euros d'honoraires annuels au titre des prestations d'audit !", souligne Thierry Denjean.

Ce constat est tiré d'une **étude**, que vient de dévoiler le cabinet Denjean & associés, à laquelle 192 entreprises ont répondu — environ deux tiers sont des PME (chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros) et environ un tiers des entreprises de taille intermédiaire (chiffre d'affaires compris entre 50 millions d'euros et 1,5 milliard d'euros). Elle montre ce que des cabinets expriment souvent : une pression tarifaire accrue sur l'audit. "La pondération par les prix sur les appels d'offre est déterminante, qu'il s'agisse de répondre à une mission d'audit comme d'expertise comptable, nous confie le président du membre français d'un réseau international. La mise en concurrence ainsi déclenchée constitue une façon élégante de discuter le tarif", ajoute-t-il.

Croissance entre 2 et 3 % en France en 2013

Pourtant, les rares statistiques disponibles fournissent des éclairages contrastés. Il en est ainsi de l'évolution des honoraires de contrôle légal des comptes des sociétés cotées en France. Une étude de l'AMF réalisée auprès d'un échantillon de 40 sociétés de petite et moyenne capitalisation montrait une progression de 4,5 % des honoraires en 2013 (**lire notre article**). A l'intérieur de cet échantillon, les

missions ont connu des destins différents. Les honoraires des sociétés du compartiment B ont augmenté de 2,12 % tandis que ceux du compartiment C se sont envolés de 10,37 %. Et sur cette même période, le contrôle des comptes des sociétés du Cac 40 a connu une tendance tarifaire opposée. Les études d'Option Finances (**lire notre article**) et de Day one (**voir l'étude**) ont relevé une baisse respectivement de 3,22 % et 2,1%. Hors sociétés cotées, on ne sait pas précisément ce qu'il en est. On peut toutefois prendre comme repère l'évolution des honoraires fournie par la CNCC. "Il y a une légère croissance [en 2013] comprise entre 2 et 3 %, indiquait fin 2014 Yves Nicolas, alors président de la CNCC. Cela signifie que les baisses d'honoraires liées aux appels d'offres sont compensées par les nouveaux mandats", analysait-il (**lire notre article**).

Les conséquences du contrôle qualité aux Etats-Unis

Qu'en est-il à l'étranger ? Aux Etats-Unis, une étude de Financial executives research foundation, réalisée auprès de 400 entités, relevait une augmentation des honoraires d'audit de 4% en 2013 (**lire notre article**). Cette évolution est pratiquement la même qu'il s'agisse du contrôle légal des comptes des entités public (EIP) comme de celui des autres entités. Mais les raisons divergent. Pour les EIP, l'augmentation de 4,5% des honoraires résulte principalement des conséquences des inspections réalisées par le PCAOB. Autre enseignement : "71,3 % des EIP comparent leur coût d'audit à celui de leurs pairs", souligne l'étude. Pour les entités qui ne sont pas des EIP, la hausse des honoraires, qui s'élève à 3,7 %, résulte principalement de l'inflation. Avec une tendance très marquée pour les petites sociétés, c'est-à-dire celles qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 25 millions de dollars : elles ont vu leur tarification croître de façon importante : + 12%.

Forte croissance pour les cabinets intermédiaires au Royaume-Uni

Qu'en est-il au Royaume-Uni ? Pour la trentaine de cabinets intermédiaires analysés récemment par le FRC (financial reporting council), l'activité de contrôle légal des comptes a augmenté de 9,5% en 2013/2014 (**lire notre article**). Cela tient probablement à deux raisons : la croissance externe des cabinets et la nouvelle réglementation qui impose aux collectivités locales de faire auditer leurs comptes par un cabinet et non plus par un acteur public. Mais pour les plus grandes structures comptables, l'activité a peu augmenté. Selon nos calculs issus des données du FRC, le top 10 des cabinets a vu ses honoraires de commissariat aux comptes progresser de 1,9 % sur la saison 2013/2014. Mais leur chiffre d'affaires total s'est envolé de plus de 6 %.

✍ Ludovic Arbelet

Source URL:

<http://www.actuel-expert-comptable.fr/content/les-honoraires-d-audit-connaissent-des-sorts-differents-ec>